

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 73572 du 8 septembre 2016 portant promotion
de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »**

NOR : INTJ1625269S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu la décision n° 85666 du 3 décembre 2015 (NOR : INTJ1528266S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} octobre 2016:

Lacaille, Guy Nigend : 147 733 Numéro de livret de solde : 8 008 550

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2016:

Nortier, Bruno Nigend : 195 059 Numéro de livret de solde : 8 047 781

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} octobre 2016:

Saison, Renaud Nigend : 231 789 Numéro de livret de solde : 8 078 799

Dupin, Thomas Nigend : 327 053 Numéro de livret de solde : 8 115 494

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 septembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*
E.-P. MOLOWA